

Décision Générale colonial

Décision n° 952 19 décembre 1941

n° 952 19

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 19 décembre 1941
Numéro JO n° 541 du 31/12/1941	Date du numéro 31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Mohamed Abokari est engagé en qualité d'agent auxiliaire de la sûreté pour compter du 1 er janvier 1942. Son salaire mensuel est fixé à 350 francs.